



EXAMEN DU COMMANDANT

4^E SECONDAIRE



Dis si les affirmations suivantes sont vraies ou fausses.

Question 1

Plusieurs personnes et toi encerclent un jeune qu'un ami veut battre. Celui-ci le blesse! Tu pourrais être tenu responsable pour les blessures infligées par ton ami.

Vrai

Faux

Question 2

Un de tes amis te fait une confidence : rien ne va plus dans sa vie et il n'a plus l'énergie pour supporter tout cela; il a des idées suicidaires. Tu ne veux pas briser le lien de confiance qui vous unit; tu respectes donc son secret et lui offres une oreille attentive au besoin.

Question 3

Il existe un âge légal de consentement à une relation sexuelle.

Question 4

En quittant une soirée, un ami te demande de conduire son véhicule à sa place, parce qu'il a bu plus que toi. Tu as bu deux bières et tu as un permis d'apprenti conducteur. Tu peux lui rendre ce service.

Question 5

Les gars gravitant autour des gangs de rue et exerçant le « métier » de proxénète, ne sont pas intéressés par les filles sur le plan affectif. Ce qu'ils cherchent d'abord et avant tout, c'est qu'elles puissent rapporter de l'argent au gang le plus rapidement possible, en vendant leur corps, même s'ils s'entêtent à leur prouver le contraire.

Question 6

Selon le contrat signé par les utilisateurs de carte de crédit, tu peux utiliser la carte de crédit de tes parents avec leur approbation.

Question 7

À 15 ans, tu n'as pas de permis de conduire, mais tu reçois un constat d'infraction pour ne pas avoir respecté un feu rouge à bicyclette. Tu devras payer l'amende, mais tu n'auras pas de points d'inaptitude, car tu étais à vélo.

Question 8

La seule condition pour qu'un jeune du secondaire puisse travailler durant les heures scolaires, c'est qu'il ait une autorisation signée de ses parents.

Question 9

Un peu à l'instar de l'alcoolisme ou de la toxicomanie, plusieurs jeunes développent une forte dépendance à Internet.

Question 10

Plusieurs personnes s'adonnent aux jeux de hasard et d'argent (loterie, loterie vidéo, paris sportifs, etc.) occasionnellement et pour le plaisir. Au Québec, l'âge légal pour jouer est fixé à **16 ans**.



EXAMEN DU COMMANDANT

4^E SECONDAIRE

RÉPONSES

Question 1

Plusieurs personnes et toi, vous encercliez un jeune qu'un ami veut battre. Celui-ci le blesse! Tu pourrais être tenu responsable pour les blessures infligées par ton ami.

Vrai. En effet, toutes les personnes qui ont participé à la bagarre, peu importe leur degré de participation, pourront être accusées de voies de fait ayant causé des lésions puisque leur geste a aidé à commettre le crime.

Question 2

Un de tes amis te fait une confidence : rien ne va plus dans sa vie et il n'a plus l'énergie pour supporter tout cela; il a des idées suicidaires. Tu ne veux pas briser le lien de confiance qui vous unit; tu respectes donc son secret et lui offres une oreille attentive au besoin.

Faux. Face au suicide, il faut agir avant qu'il ne soit trop tard. Si ton ami t'en parle, c'est qu'il a besoin d'aide. Lui offrir une oreille attentive, c'est excellent, mais peut-être n'es-tu pas la personne la plus qualifiée pour intervenir. Il peut donc être nécessaire d'en parler avec d'autres personnes. L'organisme Suicide-Action Montréal [(514) 723-4000] ou encore Tel-jeunes (1 800 263 2266; <www.tel-jeunes.com>) peuvent te conseiller et te dire quoi faire pour aider efficacement ton ami.

Question 3

Il existe un âge légal de consentement à une relation sexuelle.

Vrai. Une relation sexuelle impliquant une personne âgée de moins de 14 ans peut être considérée comme une agression sexuelle, même si la jeune personne était consentante. De plus, contrairement à la croyance populaire, l'agression sexuelle n'implique pas seulement une pénétration de force : elle inclut tout geste sexuel obtenu sans le consentement de la personne. Pour en savoir plus, consulte la section « Jeune pour jeunes » du site Web <www.educaloi.qc.ca>.

Question 4

En quittant une soirée, un ami te demande de conduire son véhicule à sa place, parce qu'il a bu plus que toi. Tu as bu deux bières et tu as un permis d'apprenti conducteur. Tu peux lui rendre ce service.

Faux. Tu ne peux pas conduire l'auto de ton ami, parce que tu as bu de l'alcool : avec un permis d'apprenti conducteur, c'est tolérance zéro (zéro alcool). De plus, même si tu n'avais pas bu, tu n'aurais pas eu le droit de conduire l'auto de ton ami, car sa capacité de conduire est affaiblie par l'alcool et il ne peut donc pas t'assister dans la conduite du véhicule. Il est préférable d'avoir recours à une solution sécuritaire comme prendre un taxi ou le transport en commun, appeler un parent ou rester sur place.

Question 5

Les gars gravitant autour des gangs de rue et exerçant le « métier » de proxénète, ne sont pas intéressés par les filles sur le plan affectif. Ce qu'ils cherchent d'abord et avant tout, c'est qu'elles puissent rapporter de l'argent au gang le plus rapidement possible, en vendant leur corps, même s'ils s'entêtent à leur prouver le contraire.

Vrai. Le recruteur/proxénète est très charmeur et séducteur. Il est aussi très manipulateur, ce qui lui permet d'entourlouper facilement les filles,

qui elles, ne doutent pas qu'il puisse être autre chose que ce qu'il prétend. Il construit divers scénarios et utilise plusieurs tactiques pour parvenir à ses fins : prouver son amour par la jalousie; inventer des situations problématiques que lui seul peut résoudre; inventer des histoires pour prouver à la jeune fille qu'il est la personne toute désignée pour pouvoir la comprendre et la conseiller; l'isoler de façon à ce qu'elle ne puisse pas entrer en contact avec ses anciennes amies ou sa famille, rendant ainsi son rôle de sauveur et de pourvoyeur légitime; etc.

Question 6

Selon le contrat signé par les utilisateurs de carte de crédit, tu peux utiliser la carte de crédit de tes parents avec leur approbation.

Faux. Seul le titulaire d'une carte de crédit peut utiliser celle-ci. De même, le commerçant ne peut accepter une transaction qui n'est pas faite par le titulaire de la carte.

Question 7

À 15 ans, tu n'as pas de permis de conduire, mais tu reçois un constat d'infraction pour ne pas avoir respecté un feu rouge à bicyclette. Tu devras payer l'amende, mais tu n'auras pas de points d'inaptitude, car tu étais à vélo.

Faux. Même à vélo, des points d'inaptitude peuvent être reliés à des infractions. Un dossier est créé à ton nom lorsque tu reçois un constat d'infraction. Comme les points d'inaptitude sont inscrits au dossier pour une durée de deux ans, si tu obtiens ton permis de conduire dans ce délai, les points y seront inscrits.

Question 8

La seule condition pour qu'un jeune du secondaire puisse travailler durant les heures scolaires, c'est qu'il ait une autorisation signée de ses parents.

Faux. Les normes du travail mentionnent qu'il est interdit à un employeur de faire effectuer un travail, durant les heures de classe, par un jeune ayant l'obligation de fréquenter l'école.

Question 9

Un peu à l'instar de l'alcoolisme ou de la toxicomanie, plusieurs jeunes développent une forte dépendance à Internet.

Vrai. Il s'agit de cyberdépendance. Les jeunes cyberdépendants passent de nombreuses heures sur Internet au détriment de leurs études, de leurs activités sportives et de leurs relations d'amitié. Leur vie devient centrée sur Internet uniquement.

Question 10

Plusieurs personnes s'adonnent aux jeux de hasard et d'argent (loterie, loterie vidéo, paris sportifs, etc.) occasionnellement et pour le plaisir. Au Québec, l'âge légal pour jouer est fixé à 16 ans.

Faux. L'âge légal au Québec est de 18 ans. Si la plupart des gens considèrent le jeu comme un passe-temps plaisant, excitant et inoffensif, d'autres y voient par contre un danger dont il faut se méfier. C'est que les jeux de hasard et d'argent deviennent parfois un problème : chez certaines personnes, en effet, le besoin de jouer est toujours présent et envahit leurs pensées malgré elles. Elles ne jouent plus par plaisir, le jeu n'est plus un jeu...